

ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES (SNDS) 2017-2021 DE LA COTE D'IVOIRE

Commanditaire : Ministère du Plan et du Développement

RESUME

- (1). La Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) pour la période 2017-2021 prend en compte les besoins du Plan national de développement (PND) 2016-2020 et des différents engagements auxquels la Côte d'Ivoire a adhéré, notamment les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 et l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA).
- (2). Pour lancer le processus d'élaboration de cette SNDS, le Ministre en charge du Plan et du Développement a fait une communication en Conseil des Ministres pour marquer l'engagement du Gouvernement dans le processus. Par ailleurs, le Ministère du Plan et du Développement, à travers l'Institut National de la Statistique (INS), a élaboré une note conceptuelle et il a mis en place un dispositif technique chargé d'assurer l'exécution des différentes activités y afférentes. Ce dispositif se présente comme suit : i) le Secrétariat technique permanent (STP) créé au sein de l'INS, ii) l'Équipe technique de rédaction appuyée par des consultants internationaux et nationaux, et iii) les six (6) comités sectoriels chargés d'appuyer tout le processus conformément aux termes de référence des travaux et des produits attendus des Comités sectoriels.
- (3). Pour l'essentiel, la SNDS 2017-2021 est articulée autour : de l'analyse diagnostique du SSN ; des missions et de la vision ; des enjeux et défis ; des orientations stratégiques ; des résultats attendus ; du plan d'actions de la période 2017-2021 ; du plan de financement de la SNDS et du dispositif de mise œuvre et de suivi.

A. Diagnostic du Système statistique national

- (4). Le SSN de la Côte d'Ivoire est de type décentralisé. Les activités statistiques sont régies par la Loi N°2013- 537 du 30 juillet 2013. Cette loi a remplacé la loi française N°51-711 du 7 juin 1951. L'analyse diagnostique a fait l'état des lieux du SSN, a décrit son fonctionnement et a présenté ses acquis et ses insuffisances. Elle propose également des pistes d'actions pour corriger les insuffisances majeures. Cette analyse s'est aussi focalisée sur : le cadre juridique et institutionnel, la conduite et l'organisation de la coordination du SSN y compris la planification et le suivi de la SNDS, la production statistique, la diffusion des données, la satisfaction des utilisateurs et les ressources du SSN.
- (5). La nouvelle loi définit le SSN comme l'ensemble des administrations publiques, parapubliques et privées qui produisent, analysent et diffusent des statistiques ou qui assurent la formation des statisticiens et démographes.
- (6). Il ressort de l'analyse diagnostique que le SSN a enregistré des avancées significatives notamment sur le plan institutionnel et organisationnel et dans l'amélioration de la production statistique aux niveaux central et sectoriel. Cependant, le SSN est confronté à des difficultés et contraintes qui freinent son développement. En effet, le principal problème du SSN demeure la difficulté à produire et à livrer dans les délais des données exhaustives et validées pour satisfaire la demande des utilisateurs, notamment pour les besoins en informations pour le suivi du PND. Les principales causes se résument en une insuffisance de coordination des activités statistiques, une faible motivation des ressources humaines, des difficultés pour mobiliser les ressources matérielles et financières dans les délais entraînant parfois le non-respect du calendrier de production et une faible communication.

B. Orientations stratégiques

- (7). L'ambition affichée est « *bâtir un système statistique national fort, stable, efficient, bien coordonné et doté de ressources adéquates pour produire et diffuser en toute indépendance et à temps opportun, des données statistiques fiables et répondant de manière durable aux besoins des politiques nationales de développement et des autres utilisateurs dans une Côte d'Ivoire émergente* ».

C. Stratégie et mesures de réformes

(8). En se fondant sur les défis clés issus de l'analyse de la situation, le SSN se donne pour objectif général de : **produire, de diffuser des statistiques de qualité suffisamment désagrégées tout en prenant en compte les besoins des utilisateurs et les domaines non encore couverts.** A cet égard, les priorités pour la période 2017-2021, seront les suivantes :

- renforcer la coordination et améliorer la gouvernance au sein du SSN ;
- assurer le développement de la production statistique ainsi que la diffusion de données de bonne qualité dans les délais ;
- améliorer la couverture des statistiques sectorielles ;
- développer et moderniser les dispositifs de production, d'archivage et de diffusion des données du SSN ;
- promouvoir une plus grande utilisation des statistiques produites ;
- assurer un meilleur suivi-évaluation du PND 2016-2020, des ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- renforcer les capacités du SSN en ressources humaines et matérielles et assurer la stabilité des financements.

(9). **Un cadre institutionnel** garantissant une meilleure coordination des activités statistiques, assurant une production statistique régulière et de qualité, accessible aux utilisateurs a été mise en place et est structuré comme suit :

- Le CNStat est qui est l'organe d'orientation et de coordination du SSN et donc oriente et supervise l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la SNDS ;
- Le Comité Technique du CNSTAT, présidé par le Ministère du Plan et du Développement, qui veille à la bonne exécution des décisions arrêtées par le CNStat ;
- Le Secrétariat Technique du CNSTAT est composé de l'INS, des DPS et autres producteurs de données statistiques. Il est coordonné par INS ;
- Les structures productrices (DPS), logées au sein des ministères et qui sont chargées de produire et coordonner les statistiques dans leur domaine d'activité.

(10). Les objectifs stratégiques et opérationnels de la réforme du SSN sont articulés autour de quatre axes majeurs qui sont :

- **Axe stratégique I : Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN** qui a terme permettra de posséder un SSN stable, mieux coordonné et cohérent ;
- **Axe stratégique II : Renforcement des ressources humaines, matérielles et financières du SSN** en mettant l'accent sur la sécurisation du financement des activités et la mise en place d'un cadre incitatif de travail pour le personnel du SSN ;
- **Axe stratégique III : Amélioration de la production statistique** afin de fournir une offre appropriée de statistiques répondant aux besoins des utilisateurs ;
- **Axe stratégique IV : Amélioration de l'archivage et de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques** pour assurer un meilleur partage de l'information statistique.

D. Coûts et financement de la SNDS 2017-2021

(11). L'ensemble des coûts évalués pour la mise en œuvre de la SNDS s'élève à 137,93 milliards FCFA sur la période de référence.

(12). La mobilisation des financements obéira aux stratégies suivantes :

- la mise en place d'un Fonds national de développement de la statistique (FNDS) ;
- la mise en place d'un groupe de Partenaires techniques et financiers (PTF) pour la statistique afin d'utiliser au mieux ce mécanisme de concertation pour la mobilisation des financements nécessaires ;
- L'accroissement et l'amélioration du financement budgétaire des DPS (Département de planification et de statistique) à travers d'une ligne budgétaire dédiée.

E. Mise en œuvre et de suivi et évaluation de la SNDS

(13). Le dispositif institutionnel et organisationnel prévu à cet effet comprend : le Conseil national de la statistique (CNStat), le comité technique du CNStat et le Secrétariat technique du CNStat.

(14). A cet effet, il sera mis en place un véritable dispositif de suivi et évaluation qui doit permettre à la fois (i) le suivi de l'exécution ; (ii) le suivi des résultats (effets) ; (iii) l'évaluation à mi-parcours et (iv) l'évaluation finale de la SNDS. Des rapports périodiques sur l'état d'exécution du plan d'actions de la SNDS seront systématiquement élaborés et soumis à validation au Comité Technique du CNSTAT avant son approbation par le CNSTAT.

F. Risques

(15). Les principaux risques qui peuvent sérieusement compromettre la mise en œuvre de la SNDS sont :

- la mise en place tardif du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SNDS ;
- l'insuffisance des ressources humaines et l'absence de cadre incitatif ;
- la méconnaissance des dispositions légales et réglementaires régissant les activités statistiques en Côte d'Ivoire, compromettant l'efficacité de la coordination et de la mise en œuvre des activités ;
- la faible mobilisation des acteurs nationaux et des partenaires au développement dans la mise en œuvre de la SNDS.

G. Conditions de réussite

(16). La réussite de la mise en œuvre de la SNDS est aussi liée aux principaux facteurs ci-après :

- l'adoption de la SNDS par le Gouvernement : cela va conduire à mettre en place des mesures pour lever certaines contraintes inhérentes aux ressources humaines, matérielles et financières;
- l'engagement du Gouvernement à soutenir la mise en œuvre de la stratégie en accordant au SSN des moyens humains, logistiques et financiers adéquats ;
- l'adéquation de la SNDS avec les différents programmes de développement socioéconomique et les engagements internationaux auxquels la Côte d'Ivoire a souscrit ;
- un partenariat interactif entre les producteurs et les utilisateurs des données statistiques ;
- un partenariat fort entre le Gouvernement et les PTF œuvrant pour le développement de la statistique.

(17). Le succès de l'opérationnalisation de la SNDS suppose que le Gouvernement réaffirme son engagement politique en faveur du développement de la statistique, et ce, à travers les quatre axes stratégiques.

RESUME

- (18). La Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) pour la période 2017-2021 prend en compte les besoins du Plan national de développement (PND) 2016-2020 et des différents engagements auxquels la Côte d'Ivoire a adhéré, notamment les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 et l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA).
- (19). Pour lancer le processus d'élaboration de cette SNDS, le Ministre en charge du Plan et du Développement a fait une communication en Conseil des Ministres pour marquer l'engagement du Gouvernement dans le processus. Par ailleurs, le Ministère du Plan et du Développement, à travers l'Institut National de la Statistique (INS), a élaboré une note conceptuelle et il a mis en place un dispositif technique chargé d'assurer l'exécution des différentes activités y afférentes. Ce dispositif se présente comme suit : i) le Secrétariat technique permanent (STP) créé au sein de l'INS, ii) l'Équipe technique de rédaction appuyée par des consultants internationaux et nationaux, et iii) les six (6) comités sectoriels chargés d'appuyer tout le processus conformément aux termes de référence des travaux et des produits attendus des Comités sectoriels.
- (20). Pour l'essentiel, la SNDS 2017-2021 est articulée autour : de l'analyse diagnostique du SSN ; des missions et de la vision ; des enjeux et défis ; des orientations stratégiques ; des résultats attendus ; du plan d'actions de la période 2017-2021 ; du plan de financement de la SNDS et du dispositif de mise œuvre et de suivi.

H. Diagnostic du Système statistique national

- (21). Le SSN de la Côte d'Ivoire est de type décentralisé. Les activités statistiques sont régies par la Loi N°2013- 537 du 30 juillet 2013. Cette loi a remplacé la loi française N°51-711 du 7 juin 1951.L'analyse diagnostique a fait l'état des lieux du SSN, a décrit son fonctionnement et a présenté ses acquis et ses insuffisances. Elle propose également des pistes d'actions pour corriger les insuffisances majeures. Cette analyse s'est aussi focalisée sur : le cadre juridique et institutionnel, la conduite et l'organisation de la coordination du SSN y compris la planification et le suivi de la SNDS, la production statistique, la diffusion des données, la satisfaction des utilisateurs et les ressources du SSN.
- (22). La nouvelle loi définit le SSN comme l'ensemble des administrations publiques, parapubliques et privées qui produisent, analysent et diffusent des statistiques ou qui assurent la formation des statisticiens et démographes.
- (23). Il ressort de l'analyse diagnostique que le SSN a enregistré des avancées significatives notamment sur le plan institutionnel et organisationnel et dans l'amélioration de la production statistique aux niveaux central et sectoriel. Cependant, le SSN est confronté à des difficultés et contraintes qui freinent son développement. En effet, le principal problème du SSN demeure la difficulté à produire et à livrer dans les délais des données exhaustives et validées pour satisfaire la demande des utilisateurs, notamment pour les besoins en informations pour le suivi du PND. Les principales causes se résument en une insuffisance de coordination des activités statistiques, une faible motivation des ressources humaines, des difficultés pour mobiliser les ressources matérielles et financières dans les délais entraînant parfois le non-respect du calendrier de production et une faible communication.

I. Orientations stratégiques

- (24). L'ambition affichée est « *bâtir un système statistique national fort, stable, efficient, bien coordonné et doté de ressources adéquates pour produire et diffuser en toute*

indépendance et à temps opportun, des données statistiques fiables et répondant de manière durable aux besoins des politiques nationales de développement et des autres utilisateurs dans une Côte d'Ivoire émergente ».

J. Stratégie et mesures de réformes

(25). En se fondant sur les défis clés issus de l'analyse de la situation, le SSN se donne pour objectif général de : **produire, de diffuser des statistiques de qualité suffisamment désagrégées tout en prenant en compte les besoins des utilisateurs et les domaines non encore couverts.** A cet égard, les priorités pour la période 2017-2021, seront les suivantes :

- renforcer la coordination et améliorer la gouvernance au sein du SSN ;
- assurer le développement de la production statistique ainsi que la diffusion de données de bonne qualité dans les délais ;
- améliorer la couverture des statistiques sectorielles ;
- développer et moderniser les dispositifs de production, d'archivage et de diffusion des données du SSN ;
- promouvoir une plus grande utilisation des statistiques produites ;
- assurer un meilleur suivi-évaluation du PND 2016-2020, des ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- renforcer les capacités du SSN en ressources humaines et matérielles et assurer la stabilité des financements.

(26). **Un cadre institutionnel** garantissant une meilleure coordination des activités statistiques, assurant une production statistique régulière et de qualité, accessible aux utilisateurs a été mise en place et est structuré comme suit :

- Le CNStat est qui est l'organe d'orientation et de coordination du SSN et donc oriente et supervise l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la SNDS ;
- Le Comité Technique du CNSTAT, présidé par le Ministère du Plan et du Développement, qui veille à la bonne exécution des décisions arrêtées par le CNStat ;
- Le Secrétariat Technique du CNSTAT est composé de l'INS, des DPS et autres producteurs de données statistiques. Il est coordonné par INS ;
- Les structures productrices (DPS), logées au sein des ministères et qui sont chargées de produire et coordonner les statistiques dans leur domaine d'activité.

(27). Les objectifs stratégiques et opérationnels de la réforme du SSN sont articulés autour de quatre axes majeurs qui sont :

- **Axe stratégique I : Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN** qui a terme permettra de posséder un SSN stable, mieux coordonné et cohérent ;
- **Axe stratégique II : Renforcement des ressources humaines, matérielles et financières du SSN** en mettant l'accent sur la sécurisation du financement des activités et la mise en place d'un cadre incitatif de travail pour le personnel du SSN ;
- **Axe stratégique III : Amélioration de la production statistique** afin de fournir une offre appropriée de statistiques répondant aux besoins des utilisateurs ;
- **Axe stratégique IV : Amélioration de l'archivage et de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques** pour assurer un meilleur partage de l'information statistique.

K. Coûts et financement de la SNDS 2017-2021

(28). L'ensemble des coûts évalués pour la mise en œuvre de la SNDS s'élève à 137,93 milliards FCFA sur la période de référence.

(29). La mobilisation des financements obéira aux stratégies suivantes :

- la mise en place d'un Fonds national de développement de la statistique (FNDS) ;
- la mise en place d'un groupe de Partenaires techniques et financiers (PTF) pour la statistique afin d'utiliser au mieux ce mécanisme de concertation pour la mobilisation des financements nécessaires ;
- L'accroissement et l'amélioration du financement budgétaire des DPS (Département de planification et de statistique) à travers d'une ligne budgétaire dédiée.

L. Mise en œuvre et de suivi et évaluation de la SNDS

- (30). Le dispositif institutionnel et organisationnel prévu à cet effet comprend : le Conseil national de la statistique (CNStat), le comité technique du CNStat et le Secrétariat technique du CNStat.
- (31). A cet effet, il sera mis en place un véritable dispositif de suivi et évaluation qui doit permettre à la fois (i) le suivi de l'exécution ; (ii) le suivi des résultats (effets) ; (iii) l'évaluation à mi-parcours et (iv) l'évaluation finale de la SNDS. Des rapports périodiques sur l'état d'exécution du plan d'actions de la SNDS seront systématiquement élaborés et soumis à validation au Comité Technique du CNSTAT avant son approbation par le CNSTAT.

M. Risques

(32). Les principaux risques qui peuvent sérieusement compromettre la mise en œuvre de la SNDS sont :

- la mise en place tardif du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SNDS ;
- l'insuffisance des ressources humaines et l'absence de cadre incitatif ;
- la méconnaissance des dispositions légales et réglementaires régissant les activités statistiques en Côte d'Ivoire, compromettant l'efficacité de la coordination et de la mise en œuvre des activités ;
- la faible mobilisation des acteurs nationaux et des partenaires au développement dans la mise en œuvre de la SNDS.

N. Conditions de réussite

(33). La réussite de la mise en œuvre de la SNDS est aussi liée aux principaux facteurs ci-après :

- l'adoption de la SNDS par le Gouvernement : cela va conduire à mettre en place des mesures pour lever certaines contraintes inhérentes aux ressources humaines, matérielles et financières;
- l'engagement du Gouvernement à soutenir la mise en œuvre de la stratégie en accordant au SSN des moyens humains, logistiques et financiers adéquats ;
- l'adéquation de la SNDS avec les différents programmes de développement socioéconomique et les engagements internationaux auxquels la Côte d'Ivoire a souscrit ;
- un partenariat interactif entre les producteurs et les utilisateurs des données statistiques ;
- un partenariat fort entre le Gouvernement et les PTF œuvrant pour le développement de la statistique.

(34). Le succès de l'opérationnalisation de la SNDS suppose que le Gouvernement réaffirme son engagement politique en faveur du développement de la statistique, et ce, à travers les quatre axes stratégiques.

